

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

LIVRE BLANC SUR LA DEFENSE ET LA SECURITE NATIONALE



DOSSIER DE PRESSE

17 juin 2008

SOMMAIRE

LES GRANDES LIGNES DU LIVRE BLANC

I - LE LIVRE BLANC EN BREF

- 1.1 Une méthode résolument nouvelle
- 1.2 Les auditions publiques : des « acteurs de terrain » aux « stratèges »
- 1.3 Quinze illustrations concrètes du Livre blanc
- 1.4 Quelques chiffres extraits du Livre blanc
- 1.5 Sécurité nationale : une organisation nouvelle
- 1.6 Le Conseil de défense et de sécurité nationale
- 1.7 L'impact du Livre blanc pour les personnels du ministère de la défense
- 1.8 Une stratégie centrée sur le citoyen
- 1.9 Doter la France de dispositifs de sécurité de haute technologie
- 1.10 Quel effort financier pour la sécurité nationale ?

II - QUELQUES DEFINITIONS

2.1 La mondialisation

↳ Cartes : - Les conflits et zones de tension en 2008
- L'accès à Internet
- Environnement et changement climatique : conséquences en 2008

2.2 Un concept nouveau : la résilience

2.3 La responsabilité de protéger

III - LA STRATEGIE DE SECURITE NATIONALE

3.1 Les changements intervenus depuis 1994

↳ Cartes : - Les principaux attentats depuis septembre 2001
- 1994 - 2015 : capacités balistiques et arc de crise
- Les crises sanitaires dans le monde en 2008

3.2 Mettre en place une stratégie de sécurité nationale

3.3 L'axe stratégique : de l'Atlantique à l'Océan indien

↳ Cartes : - Les forces françaises hors métropole en 2008
- L'axe stratégique

3.4 Les grands scénarios du Livre blanc

3.5 Hiérarchisation des risques et menaces sur le territoire national en 2008

3.6 Cinq fonctions stratégiques au service de la sécurité nationale

3.7 Lutter contre le terrorisme

3.8 La guerre informatique

IV - EUROPE – OTAN - NATIONS UNIES

4.1 L'ambition européenne

↳ Carte : opérations militaires et missions civiles de l'Union européenne en 2008

4.2 Une relation transatlantique renouvelée

↳ Carte : opérations et missions militaires de l'OTAN en 2008

4.3 La France et le système international de sécurité : la centralité des Nations Unies

↳ Carte : contribution des Etats aux opérations de l'ONU en 2008

V - CONNAITRE ET ANTICIPER

5.1 La connaissance et l'anticipation, au cœur de la nouvelle stratégie

5.2 Que propose le Livre blanc en matière de renseignement ?

5.3 L'espace : une nouvelle ambition

↳ Carte : principaux pays disposant de satellites civils et militaires en 2008

VI - PREVENIR

6.1 La stratégie de prévention

↳ Cartes :
- principales routes de la drogue concernant l'Europe en 2008
- les principaux enjeux géo - énergétiques de l'UE à l'horizon 2010

6.2 Que dit le Livre blanc sur les accords de défense ?

↳ Info : La liste des accords de défense

6.3 La conversion du dispositif prépositionné en Afrique

6.4 La France et la lutte contre la prolifération

VII - DISSUADER

7.1 Que dit le Livre blanc sur la dissuasion nucléaire ?

7.2 Désarmement nucléaire : le plan de la France

VIII - PROTEGER

8.1 Une fonction stratégique redéfinie : la protection de la population et du territoire

↳ Carte : Les zones de défense et de sécurité

8.2 Détecter les menaces balistiques et alerter

8.3 Une nouvelle agence pour la sécurité des systèmes d'information

8.4 L'Etat et les élus dans la gestion de crise

8.5 La coopération civilo-militaire sur le territoire

IX - INTERVENIR

- 9.1 Doctrine d'intervention extérieure : les sept principes directeurs
- 9.2 Les opérations civiles
- 9.3 Le groupe aéronaval

X - QUELLE ARMEE EN 2020 ?

- 10.1 Que dit le Livre blanc sur la stratégie militaire ?
- 10.2 Les formats des armées
- 10.3 Les grandes priorités d'équipement du Livre blanc
- 10.4 Les contrats opérationnels
- 10.5 Le service de santé des armées
- 10.6 La dimension civile de la gestion des crises
- 10.7 Accompagner les restructurations

XI - DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE LA NATION

- 11.1 Valoriser les parcours professionnels de la sécurité nationale
- 11.2 Moderniser la gestion des réserves
- 11.3 Les volontaires

XII - EQUIPEMENTS – INDUSTRIE – RECHERCHE

- 12.1 Les programmes emblématiques du Livre blanc
- 12.2 Les priorités industrielles et technologiques
- 12.3 Une nouvelle stratégie technologique et industrielle
- 12.4 Quelques ruptures technologiques et scientifiques à l'horizon 2020-2030
- 12.5 La conduite des programmes d'armement
- 12.6 Optimiser l'effort de recherche
- 12.7 Dynamiser les exportations d'armement

XIII - REORGANISER LES POUVOIRS PUBLICS

- 13.1 La réorganisation des pouvoirs publics
- 13.2 Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
- 13.3 Améliorer la gestion financière

XIV - ADHESION DE LA NATION

- 14.1 Le nouveau rôle du Parlement
- 14.2 Les élus et la sécurité nationale
- 14.3 Communiquer en temps de crise
- 14.4 Le service civique
- 14.5 Journée d'appel de préparation à la défense et formation
- 14.6 Mémoire et commémorations

Moderniser la gestion des réserves



Le Livre blanc consacre d'importants développements aux réserves. Il définit une réserve opérationnelle mieux formée, plus disponible et mieux employée. Il propose, en outre, de faire évoluer la réserve citoyenne, aujourd'hui sans objectif assez clairement assigné, en un « volontariat de sécurité nationale » prenant mieux en compte le désir d'engagement de ceux qui souhaitent contribuer au rayonnement des armées.

- **Une réserve opérationnelle mieux employée**

La professionnalisation et la réduction du format des armées ont rendu nécessaire la constitution d'une réserve opérationnelle mieux formée, plus spécialisée et **mieux intégrée au dispositif militaire.**

La réserve opérationnelle va monter en puissance pour venir **appuyer des forces armées de plus en plus sollicitées** et apporter des **compétences supplémentaires** dans les disciplines pour lesquelles les armées ne disposent pas de ressources suffisantes. La politique des réserves – recrutement, gestion, missions – sera ainsi adaptée à la nature des opérations futures.

La réserve opérationnelle représente un atout important en matière de gestion de crise – au niveau central, en état-major zonal, dans la gendarmerie ou dans les unités – en raison des départs d'unités en opération extérieures. Dans cette optique, le succès rencontré par la réserve de la gendarmerie sera amplifié.

- **Attirer les cadres supérieurs**

Un effort particulier de recrutement de réservistes sera opéré en direction de la société civile et, notamment, des **cadres supérieurs exerçant des responsabilités, porteurs de capacités de haut niveau** ainsi que dans les pôles d'excellence de l'enseignement supérieur civil et militaire. Leur capacité d'expertise pourra être mise à disposition d'un commandement de haut niveau.

- **Une réserve opérationnelle plus disponible et mieux valorisée**

La modernisation de la réserve opérationnelle doit être menée en surmontant les blocages culturels actuels de notre société. « Il est anormal qu'il faille se cacher pour servir son pays ». Il convient de **rendre possibles les interruptions de la vie professionnelle** qui résultent de cet engagement, tant pour le réserviste que pour son employeur :

- Pour le réserviste, il faut éviter une perte de rémunération importante liée aux périodes de réserve : une indemnité compensatrice, plafonnée, sera versée en cas de solde inférieure au revenu professionnel ;
- Le préjudice financier doit être limité pour les entreprises.

Par ailleurs, bien qu'il ait été récemment révisé, le système actuel des réserves est trop rigide et les taux de déperdition trop élevés. L'objectif est de disposer de réservistes capables de s'engager **non plus cinq jours mais au moins trente jours par an et dans certains cas jusqu'à deux cents jours**.

Enfin, l'activité de réserviste sera **valorisée** au sein de la société afin de mieux assurer son acceptabilité par les entreprises et l'administration et que tout réserviste soit fier d'appartenir à la réserve et libre d'afficher cette appartenance.

- **La réserve citoyenne transformée en volontariat de la sécurité nationale**

L'actuelle réserve citoyenne sera transformée en « volontariat de la sécurité nationale » afin de permettre à ses volontaires de contribuer à **l'encadrement de la journée d'appel de préparation à la défense, aux actions de rayonnement des armées, à la politique de mémoire et à celle de sécurité nationale. Ils pourront également être sollicités en cas de crise grave sur le territoire national.**

Les volontaires



Le *Livre blanc* consacre des développements importants à la notion de volontariat.

Le volontariat est, en effet, l'expression de l'adhésion des citoyens aux objectifs de la politique de sécurité nationale.

Deux objectifs sont poursuivis :

- **L'encouragement général au volontariat**

Le développement du volontariat, dans la diversité de ses formes, sera encouragé.

Le *Livre blanc* propose de donner à tous le moyen de s'engager dans une tâche de solidarité en faveur des leurs concitoyens, à l'image des membres de la Croix-rouge, de la Protection civile ou de la Société nationale de sauvetage en mer.

- **La création des volontaires de la sécurité nationale**

Le *Livre blanc* propose de transformer la réserve citoyenne en volontariat de sécurité nationale. Il s'agit de prendre en compte la demande de certains citoyens d'agir en faveur des armées ou des structures de sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile).

Les volontaires de la sécurité nationale pourront participer à l'encadrement de la Journée d'appel de préparation à la défense, être sollicités en cas de besoins massifs sur le territoire national et à l'occasion des commémorations nationales.

Le service civique



Le Livre blanc ne se prononce pas sur le caractère obligatoire ou volontaire du service civique. Une mission particulière sur cette question a été confiée par le Premier ministre à M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société, qui rendra ses conclusions dans quelques semaines. Cependant, compte tenu des témoignages recueillis, le Livre blanc analyse les demandes qui s'expriment en faveur du service civique et ce que pourraient être ses modalités éventuelles du point de vue de la défense et de la sécurité nationale.

L'engouement pour la création d'un service civique, que ne partagent pas nombre de jeunes, est lié au souvenir des anciennes fonctions sociales du service militaire qu'aucune institution n'est venue relayer. Si la suspension d'un service national devenu inégalitaire n'avait pas suscité beaucoup de réaction, nombreux sont ceux qui estiment aujourd'hui que le service civique pourrait constituer une réponse sociale adaptée aux difficultés sociales actuelles de la jeunesse et apporter une réponse aux inquiétudes liées aux difficultés de l'Ecole et au mauvais fonctionnement des modes traditionnels de formation de la jeunesse.

Il faut prendre au sérieux cette demande et les expressions favorables à un service civique obligatoire. La réponse aux interrogations que soulève le service civique ne peut se trouver seulement sur le terrain de la contrainte financière, ni sur celui des difficultés matérielles d'organisation. Cependant, **aucune formule unique, homogène et universelle ne semble pouvoir prendre en charge la complexité des enjeux de l'intégration des jeunes à la société.**

Un service civique sous une forme obligatoire et universelle concernerait 500 à 600 000 jeunes gens par an. Il faudrait que l'ensemble des administrations civiles, les ministères en charge de la sécurité nationale et le système associatif soient capables d'absorber, de former et d'encadrer chaque année un tel volume de jeunes gens. En tout état de cause, cette mission ne saurait relever du ministère de la défense, dont ce n'est pas le rôle.

Les tâches proposées devraient être d'intérêt public ou au moins collectif, reconnues comme telles par la collectivité : protection civile, secourisme, aide aux personnes âgées, lutte contre la solitude hospitalière, service écologique. Il

conviendrait d'y intégrer les missions possibles au titre de la défense et de la sécurité.

Ces tâches devraient être proposées et organisées par **des entités d'accueil diversifiées et décentralisées** (collectivités territoriales, administration, établissements publics, associations reconnues), s'engageant à assurer la formation et l'encadrement selon un cahier des charges précis. Elles seraient rétribuées sous forme d'une **indemnité**.

L'organisation nécessiterait une coopération entre administrations, établissements publics et collectivités territoriales.

Les expériences effectuées devraient pouvoir être valorisées. Un « livret de service civique » permettrait de suivre le parcours des individus et servirait de référence pour l'ouverture de droits (priorité pour l'inscription dans telle ou telle filière universitaire, validation professionnelle des acquis etc.).

Enfin, une **communication forte** devrait accompagner cette initiative, afin qu'elle soit connue de tous.

Journée d'appel de préparation à la défense et formation



Instituée en 1998 après la suspension du service national, la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement effectué à l'âge de 16 ans et l'âge de 18 ans. Elle constitue **une occasion privilégiée de contact avec les professionnels de la défense et d'information sur les questions de sécurité et de défense.**

La JAPD comprend **une sensibilisation des jeunes à leurs devoirs envers la nation et un enseignement sur les principes généraux de défense et les moyens qui lui sont consacrés.** Ces enseignements sont dispensés par des cadres militaires d'active ou de réserve.

Elle offre à la communauté militaire **l'occasion de présenter l'ensemble des métiers, civils et militaires, offerts au sein des armées.** Elle comporte en outre un module d'initiation à des gestes de premiers secours.

La JAPD touche chaque année une classe d'âge complète, soit environ 780 000 jeunes. Elle constitue **une opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté,** identifiés grâce à des tests de lecture permettant de déceler l'illettrisme. Ces jeunes peuvent être orientés, s'ils le souhaitent, vers des structures adaptées.

Le certificat de participation délivré en fin de journée est nécessaire aux jeunes pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire.

Le coût complet par personne de la JAPD est de 195 euros en 2008.

La JAPD sera rénovée et centrée sur sa mission fondamentale de sensibilisation des jeunes aux nouveaux enjeux de défense et de sécurité.

Mémoire et commémorations



La politique de mémoire fait partie des politiques publiques qui contribuent à **la prise de conscience collective des enjeux de la stratégie de sécurité nationale**. C'est pourquoi elle est abordée par le Livre blanc (chapitre 18).

La politique des commémorations doit s'adapter à la disparition progressive des témoins directs des événements et une réflexion doit être poursuivie sur les modalités propres à toucher directement les jeunes générations.

Pour ce faire, il convient de **ne pas multiplier les occasions commémoratives** et, *a contrario*, de **célébrer avec éclat les dates du 8 mai, du 18 juin et du 11 novembre**, emblématiques des deux Guerres mondiales profondément inscrites dans la mémoire collective et dans les lieux de mémoire qui marquent le territoire national.

Dans ce contexte, le Livre blanc observe que la célébration de la fin du Premier conflit mondial reste mobilisatrice, malgré la distance temporelle qui nous en sépare. Elle constitue, en France, un repère majeur à signification nationale et européenne. **Le 11 novembre** sera donc célébré avec **un relief particulier** prenant en compte la valeur symbolique de l'évènement inscrit dans un moment précis de l'histoire nationale.

Plus généralement, **la compétence des élus, des correspondants de défense et des autorités publiques en charge des célébrations sera renforcée** par la mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques.

Par ailleurs, un **effort pédagogique** sera mené **en direction des jeunes générations** mais aussi **de l'ensemble des citoyens**. Ainsi, des éléments didactiques seront mis à disposition des établissements scolaires et les expériences pédagogiques innovantes seront encouragées. Les lieux de mémoire seront eux aussi dotés de matériel pédagogique.

Enfin, il paraît indispensable d'**intégrer la dimension européenne dans cette politique de la mémoire et des commémorations**.

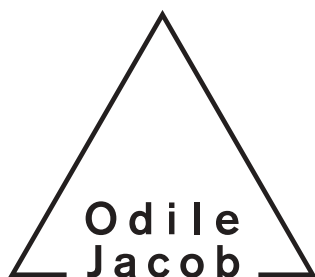
Défense et Sécurité nationale

LE LIVRE BLANC

préface de

Nicolas Sarkozy

Président de la République



La **documentation** Française

CHAPITRE 18

L'ADHÉSION DE LA NATION

L'adhésion de la nation est la condition de l'efficacité de l'appareil de défense et de sécurité et de la légitimité des efforts qui lui sont consacrés. La société française doit aujourd'hui s'approprier les réformes majeures rendues nécessaires par la nouvelle donne internationale et par la nature des risques auxquels le pays est confronté. Le développement d'une stratégie de sécurité nationale, la redéfinition du format de nos armées, la capacité de celles-ci à se concentrer sur des axes stratégiques correspondant aux risques à venir, la priorité accordée à l'anticipation et à la gestion des crises avec tous les moyens de sécurité intérieure et de sécurité civile sont des choix porteurs d'implications lourdes. Les raisons de ces choix doivent être expliquées et rendues compréhensibles à tous les citoyens.

L'adhésion de la nation procédera de la conviction que tout est mis en œuvre par les pouvoirs publics pour que ceux-ci assument la tâche centrale de protection de l'indépendance et de la liberté du pays. Sans dramatiser les risques encourus, préparer la nation à l'éventualité d'une crise grave, prendre conscience que le pays peut être la cible d'événements, intentionnels ou naturels, bouleversant sa vie quotidienne sont des conditions déterminantes de la capacité de la population à faire face.

La confiance dans l'action des pouvoirs publics vient alors au premier rang. L'information doit être précédée d'un travail régulier de sensibilisation et de formation de l'opinion. Une meilleure connaissance des données de la défense et de la sécurité doit rendre le citoyen apte à mieux évaluer l'événement lorsqu'il se produit et à le mettre en perspective. Elle requiert aussi l'existence d'une mémoire collective, partagée au sein de la société française et, de plus en plus, au sein de l'espace européen.

La prise de conscience collective des enjeux de défense et de sécurité

S'il existe aujourd'hui une conscience commune diffuse du changement d'échelle et de nature des menaces, l'instabilité et l'imprévisibilité du monde contemporain tendent à renforcer le sentiment que les enjeux de défense et de sécurité internationale sont peu compréhensibles. Les risques militaires sont souvent perçus comme lointains. La réalité de menaces pourtant bien concrètes, comme la menace terroriste, suscite couramment une certaine incrédulité. Pourtant, l'interpénétration croissante des risques intérieurs et extérieurs renforce une inquiétude qu'alimente la capacité des adversaires potentiels à contourner les défenses classiques.

Par ailleurs, la professionnalisation des armées a pu accréditer chez beaucoup l'idée que la défense était désormais une affaire d'experts, ou au moins de spécialistes, creusant imperceptiblement un écart entre la population civile et l'armée.

L'information claire du grand public sur la stratégie de sécurité nationale et les politiques de défense et de sécurité intérieure doit être une préoccupation permanente du gouvernement.

LA FORMATION

La formation de ceux qui ont une mission particulière d'éducation – enseignants, élus locaux, journalistes, réservistes, responsables associatifs – revêtira un caractère prioritaire.

La formation des jeunes

La politique de formation doit s'adresser avant tout aux futures générations de la société française. Elles doivent être conscientes que les orientations prises en matière de défense et de sécurité engagent leurs conditions de vie personnelle et la protection de la souveraineté comme des institutions républicaines de leur pays.

La formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense et de la citoyenneté repose aujourd'hui sur un « parcours citoyen » en quatre étapes : l'enseignement de défense en classes de troisième et de première, le recensement, la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) et l'appel éventuel sous les drapeaux.

Seule la JAPD a acquis une réelle visibilité pour l'ensemble de la population ; elle concerne chaque année l'ensemble d'une classe d'âge,

Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD)

Instituée en 1998, après la suspension du service national, la JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement effectué à l'âge de 16 ans et l'âge de 18 ans. Elle touche chaque année une classe d'âge complète, soit environ 780 000 jeunes.

La JAPD comprend une sensibilisation des jeunes à leurs devoirs envers la nation et un enseignement sur les principes généraux de la défense et les moyens qui lui sont consacrés. Ces enseignements sont dispensés par des cadres militaires d'active ou de réserve.

Elle offre à la communauté militaire une occasion de présenter les métiers offerts au sein des armées, qu'il s'agisse d'emplois civils ou militaires. Elle comporte un module d'initiation à des gestes de secours et des tests de lecture qui permettent de déceler l'illettrisme.

Le certificat de participation est nécessaire pour que les jeunes puissent s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire.

Le coût complet de la journée par personne est estimé à 195 euros en 2008.

La JAPD sera rénovée et centrée sur sa mission fondamentale de sensibilisation des jeunes aux nouveaux enjeux de défense et de sécurité.

ce qui justifie sa confirmation. Elle devra être rénovée et recentrée sur sa mission fondamentale de sensibilisation de tous les jeunes au nouvel environnement de notre défense et de notre sécurité. Elle gardera l'objectif de leur donner des repères pour comprendre ce qu'est un citoyen responsable, avec ses droits et ses devoirs. Dans sa forme nouvelle, elle soulignera l'attractivité des métiers des armes. À cette fin, le recours plus large aux témoignages de professionnels sera privilégié et de nouveaux outils pédagogiques seront mis à la disposition des formateurs. La durée actuelle d'une journée sera maintenue.

Les jeunes doivent être préparés à cette journée grâce à « l'enseignement de défense » en classes de troisième et de première. Or cet enseignement est aujourd'hui inégalement dispensé par un corps enseignant peu formé à l'exercice, qui ne dispose pas de supports pédagogiques adaptés et qui en perçoit mal la pertinence. L'introduction d'objectifs appropriés dans les missions assignées aux chefs d'établissement sera étudiée, en liaison avec le Haut Conseil de l'Éducation.

La réflexion sur la formation des jeunes est enfin liée à celle qui porte sur les politiques de mémoire et la rénovation des pratiques commémoratives : l'association des jeunes à des manifestations elles-mêmes renouvelées est, en effet, une dimension importante de l'élaboration d'une culture commune en matière de défense.

La formation des élus locaux

La connaissance concrète des questions de défense et de sécurité des élus locaux doit être renforcée, car leur proximité avec la population les prédispose à jouer un rôle majeur dans la préservation de la cohésion nationale.

Toujours impliqués lorsque survient une crise, ils peuvent être à la fois pédagogues et mobilisateurs. Ils doivent donc être mieux associés à la conception des plans locaux de crise et à l'ensemble des exercices et doivent être pleinement informés de l'organisation de l'État en temps de crise.

Le rôle des « correspondants de défense », aujourd'hui présents dans la presque totalité des communes a besoin d'être davantage reconnu et valorisé. Au titre de leur mission de sensibilisation, les « correspondants défense » devront rendre compte chaque année, devant le conseil municipal, des actions conduites.

Réformer les instituts intéressant la défense et la sécurité

Les milieux socioprofessionnels, les secteurs public et privé, les médias en particulier devront être sensibilisés aux enjeux de la sécurité nationale.

Les grands instituts (Institut des hautes études de la défense nationale, Centre des hautes études de l'armement, Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises, Institut national des hautes études de sécurité) joueront un rôle important de formation et d'interface entre d'une part les cadres militaires et policiers, d'autre part les responsables de la société civile. Leur contribution à la sensibilisation des professionnels des médias et des jeunes est déjà substantielle

Ainsi, depuis sa création en 1936, l'Institut des hautes études de la défense nationale a pour mission de contribuer, largement et de façon originale, à l'esprit de défense. Il organise des sessions « nationales », « régionales », « jeunes » et de multiples séminaires qui s'adressent à un public de plus en plus diversifié. Ses missions futures, notamment dans le cadre de la prochaine réforme des instituts, devront renforcer encore sa contribution aux efforts menés en direction de toutes les catégories socioprofessionnelles.

D'ici à l'automne 2009, ces instituts seront réorganisés en deux pôles : un pôle « défense-affaires étrangères » d'une part, et un pôle « sécurité intérieure » d'autre part. Dans leur forme actuelle, puis dans la nouvelle configuration qui leur sera donnée à partir de 2009, ils sont appelés à diversifier et ouvrir aux niveaux national et international leur

champ de formation et à proposer des offres adaptées à des publics différenciés, au bénéfice des jeunes et des élus en particulier.

POUR UN NOUVEAU SERVICE CIVIQUE

La question du service civique n'entretient qu'indirectement un lien avec les questions de défense et de sécurité. Néanmoins, l'engouement que suscite ce projet est lié au souvenir de l'ancien service militaire et de ses fonctions sociales.

L'intérêt qui suscite aujourd'hui, sous réserve des réactions des jeunes, l'idée d'instaurer un service civique est inséparable de la place que le service militaire a occupée et occupe encore dans la construction de l'imaginaire national. Rituel initiatique, l'« expérience du service militaire » a constitué, pendant un siècle au moins, un élément important de l'identité masculine. Au-delà de sa fonction proprement militaire et de la vision patriotique de la « nation en armes » héritée de la Révolution, le service militaire était investi d'autres fonctions sociales et éducatives majeures. « Faire l'armée », c'était, pour beaucoup, la découverte du monde extérieur, notamment pour une jeunesse rurale encore peu mobile. C'était aussi, en principe, l'occasion de rencontrer des jeunes issus de toutes les classes sociales. C'était enfin l'occasion de faire face à des carences culturelles non comblées par l'école, d'apprendre, s'il en était besoin, à lire ou à écrire.

La suspension d'un service militaire devenu inégalitaire a été favorablement accueillie par la majorité des Français et n'a pas compromis l'image positive d'une armée de plus en plus associée à des missions de maintien de la paix ou humanitaires. Par ailleurs, l'allongement de la scolarité obligatoire d'une part, la généralisation de la mobilité d'autre part, l'élargissement de l'expérience sociale des jeunes enfin, semblaient pouvoir relayer les fonctions anciennement dévolues au service militaire. Mais beaucoup estiment que ces relais n'ont pas fonctionné, ou pas autant qu'on pouvait l'attendre. Au contraire, les barrières sociales se sont plutôt renforcées, et le fonctionnement de l'école n'a pas su l'empêcher. Les inégalités sociales n'ont pas augmenté, contrairement à une idée reçue, mais elles se sont assorties de phénomènes de ségrégation, territoriale notamment, plus marqués.

Le service civique voudrait fournir une réponse sociale à ces inquiétudes.

Il faut prendre au sérieux cette demande et les expressions favorables à un service civique obligatoire. C'est pourquoi une mission particulière a été confiée sur cette question par le Premier ministre à M. Luc Ferry, président délégué du conseil d'analyse de la société, qui rendra prochainement ses conclusions. La réponse aux interrogations

qui précèdent ne saurait en effet être trouvée sur le seul terrain de la contrainte financière, aussi importante qu'elle soit, ni sur celui de la difficulté matérielle d'organisation d'un tel service. Mais il apparaît difficile que le service civique soit capable, à lui seul, d'apporter les solutions espérées aux problèmes immenses qui viennent d'être évoqués. Aucune formule unique, homogène et universelle ne peut prendre en charge la complexité des enjeux de l'intégration des jeunes à la société. La transformation de l'école et l'organisation de l'entrée de tous les jeunes sur le marché du travail sont des cibles majeures de l'action gouvernementale. Au regard de ces objectifs, il faut éviter que la formule qui sera retenue pour le service civique ne déçoive.

En outre, il faut rappeler qu'un service civique destiné à la fois à ancrer les jeunes dans un socle de valeurs communes et à assurer leur bonne intégration sociale n'aurait de sens qu'à la condition d'être universel et obligatoire. Il concernerait 500 à 600 000 jeunes par an. Il devrait être rendu compatible avec la diversité et les contraintes des parcours et calendriers scolaires et universitaires précédant l'entrée sur le marché du travail. Il impliquerait, si l'on veut donner à tous les jeunes concernés des missions socialement utiles, formatrices et intégrantes, que les administrations civiles, le système associatif et les ministères en charge de la sécurité nationale soient capables d'absorber, de former et d'encadrer chaque année un volume très important de jeunes ou de moins jeunes.

En tout état de cause, un service civique devrait tenir compte de la capacité réelle d'intégration des différentes structures d'accueil potentielles. Les jeunes qui effectueraient un service civique devraient en effet bénéficier de bonnes conditions d'accueil matérielles et professionnelles.

Un service civique devrait concerner un ensemble de tâches repérables, socialement valorisées, que le jeune lui-même puisse aisément faire valoir en tant qu'expérience humaine et sociale. Ces tâches devront impérativement être d'intérêt public ou au moins collectif, reconnues comme telles par la collectivité. Elles seraient identifiées dans des secteurs d'activité dans lesquels tous les jeunes, quelles que soient leur origine sociale et leur formation, sont susceptibles de s'impliquer utilement, par exemple : protection civile, secourisme, aide aux personnes âgées, lutte contre la solitude hospitalière, service écologique. L'organisation à définir devrait éviter la création de filières nobles et de filières moins nobles, avec leurs effets contre-productifs de ségrégation sociale et culturelle.

Ces tâches devraient être proposées et organisées par *des entités d'accueil diversifiées et décentralisées* (collectivités territoriales, administration, établissements publics, associations reconnues), s'engageant à assurer la formation et l'encadrement selon un cahier des charges précis. Les missions devraient faire l'objet d'une indemnité.

Une organisation souple devrait être envisagée, avec des horaires adaptables.

L'organisation pratique de ce service *ne saurait incomber à un seul ministère*, en particulier s'agissant du ministère de la Défense, dont ce n'est pas la mission. Elle nécessiterait une coopération entre administrations, établissements publics et collectivités territoriales, impliquant un dispositif de coordination à l'échelon central, ou régional, ou académique.

Il est aussi de première importance, pour encourager les vocations, que les jeunes puissent valoriser les expériences effectuées et services rendus dans le cadre d'un tel service. Un « livret de service civique », par exemple, permettrait de rendre compte du parcours des individus, et servirait de référence pour l'ouverture de droits (priorité pour l'inscription dans telle ou telle filière universitaire, validation professionnelle des acquis).

Enfin, une communication forte devrait accompagner la définition du nouveau service civique, afin qu'elle soit connue de tous.

LE RECOURS AUX VOLONTARIATS

Les volontariats permettront à tous les citoyens de s'engager dans une tâche de solidarité active en faveur de leurs concitoyens. Les membres de la Croix-Rouge, de la protection civile et de la Société nationale de sauvetage en mer démontrent chaque jour la volonté d'engagement personnel d'un grand nombre de nos concitoyens au profit de la collectivité.

Le développement du volontariat – dans la diversité de ses formes – est un mouvement général qu'il convient d'encourager et d'organiser. Il peut jouer un rôle important dans le renforcement de la sécurité nationale. *La refonte de la réserve citoyenne s'inscrira dans ce mouvement.*

Celle-ci constitue, depuis la professionnalisation des forces armées en 1996, la deuxième composante de la réserve militaire, aux côtés de la réserve opérationnelle. Elle est composée de femmes et d'hommes qui ne disposent pas des capacités techniques ou du temps nécessaires pour intégrer la réserve opérationnelle, mais qui sont désireux de s'investir au service de l'armée. Ils méritent, à cet égard, une vraie reconnaissance, car ils participent déjà à la cohésion nationale et à la résilience de la nation.

Sociologiquement importante, la réserve citoyenne pâtit d'un manque de visibilité et de clarté des objectifs qui lui sont assignés. L'appellation de réserve ne correspond pas à la vocation de ce corps citoyen, dès lors qu'il n'a pas pour objectif de participer à des opérations en tant que renfort opérationnel. La mise en place d'un *volontariat*

de la sécurité nationale correspondrait mieux à la réalité et aux besoins, tout en prenant en compte le désir d'engagement. Ces volontaires pourraient contribuer à l'encadrement de la JAPD, être sollicités en cas de besoin massif sur le territoire national à l'occasion d'une crise et participer aux actions permettant de faire connaître les armées et les différents services, forces et administrations contribuant à la sécurité nationale. Il pourrait également être fait appel à ces volontaires lors des commémorations nationales.

Les instruments de la recherche et de la prospective

Investir dans le domaine de la recherche de haut niveau et des formations supérieures, c'est aussi contribuer à une bonne compréhension de l'appareil de défense et de sécurité par la société. Aujourd'hui, les investissements de recherche et les dispositifs de formation sont dispersés entre de multiples établissements, universités, grandes écoles, établissements publics de recherche ou instituts spécialisés de formation supérieure.

Pour réorganiser efficacement ce secteur, il est nécessaire de considérer l'ensemble des domaines de recherche qui intéressent la défense et la sécurité nationale : recherche scientifique fondamentale et recherche technologique associée, recherche stratégique, sciences de l'homme et de la société.

Quatre axes d'action seront privilégiés.

La recherche scientifique et technologique

Dans le domaine des « sciences dures », des liens sont déjà établis entre les instances des ministères de la Défense et de l'Intérieur et les principaux acteurs de la recherche – universités, organismes de recherche publics et privés, agences –, à la fois sur des sujets à la frontière de la connaissance, et dans des domaines d'application d'intérêt direct pour ces deux ministères (*cf.* chapitre 16).

Toutes les opportunités de financement devront être utilisées, avec pour objectif le renforcement et le développement de cette coopération par la mise en réseau des organismes, le renforcement des pôles géographiques dédiés et les appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur des thèmes ciblés en fonction des priorités de la défense et de la sécurité nationale.